

# Projet de Parc éolien DE LUYNES

Communes de Airaines et  
Quesnoy-sur-Airaines

Département de la Somme

**DOSSIER REGLEMENTAIRE DE L'ENQUETE PUBLIQUE  
ET BILAN DE LA CONCERTATION**



## Sommaire

Préambule .....	4
Rappel de la réglementation en vigueur pour l'enquête publique .....	4
Tableau de synthèse du processus de concertation .....	5
Résultat et bilan de concertation .....	7
Autres autorisations nécessaires pour réaliser le projet .....	7
Annexes .....	7

## Préambule

---

Conformément aux nouvelles dispositions de l'article R.512-8 du code de l'environnement, le dossier d'enquête publique doit notamment comprendre :

- Un document qui mentionne les textes qui régissent l'enquête publique en cause et l'indication de la façon dont l'enquête publique s'insère dans la procédure administrative relative au projet, ainsi que la ou les décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête et les autorités compétentes pour prendre la décision d'autorisation ou d'approbation,
- Le bilan de la procédure de débat public organisée dans les conditions définies aux articles L.121-8 à L.121-15, ou de la concertation définie à l'article L.121-16 ou de toute autre procédure prévue par les textes en vigueur permettant au public de participer effectivement au processus de décision. Lorsqu'aucune concertation préalable n'a eu lieu, le dossier le mentionne,
- Un document mentionnant les autres autorisations nécessaires pour réaliser le projet, en application du I de l'article L.214-3, des articles L.341-10 et L.411-2 (4°) du code de l'environnement ou des articles L.311-1 et L.312-1 du code forestier.

Ce document présente les éléments demandés ci-dessus pour le projet de parc éolien de Luynes, dont le dossier de demande d'autorisation unique a été déposé le 9 mars 2016, complété le 08 décembre 2016 et jugé recevable le 14 février 2017 par la Préfecture de la Somme.

## Rappel de la réglementation en vigueur pour l'enquête publique

---

Les nouvelles dispositions de l'article R123-1 du code de l'environnement précisent que « pour l'application du 1° du I de l'article L. 123-2, font l'objet d'une enquête publique soumise aux prescriptions du présent chapitre les projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements soumis de façon systématique à la réalisation d'une étude d'impact en application des II et III de l'article R. 122-2 et ceux qui, à l'issue de l'examen au cas par cas prévu au même article, sont soumis à la réalisation d'une telle étude. »

L'article R122-2 du même code précise dans son annexe qu'une étude d'impact est nécessaire pour toute installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) soumise à autorisation.

Les éoliennes sont concernées par la rubrique 2980-1 de la nomenclature des installations classées (selon les articles L.553-1 et R.511-9 du code de l'environnement) :

2980-1 - Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs, comprenant au moins un aérogénérateur dont le mât a une hauteur supérieur ou égale à 50 m.

Le projet de Luynes est constitué d'éoliennes dont le mât atteint 120 mètres ; il nécessite donc une étude d'impact et une enquête publique, conformément à la réglementation en vigueur.

Au terme de l'enquête publique, la décision pouvant être adoptée est celle de l'obtention de l'autorisation unique regroupant les autorisations relatives au Code de l'Urbanisme ; de l'Environnement et de l'Energie ; l'autorité compétente pour prendre cette décision d'autorisation est le Préfet du Département de la Somme.

## Tableau de synthèse du processus de concertation

Date	Support	Annexe	Thème abordé / Ordre du jour	Public concerné
<b>Concertation réalisée</b>				
Novembre 2012	Réunion		Présentation du projet et lancement de l'étude de pré-faisabilité (consultation des services de l'Etat et des gestionnaires de réseau)	Maire et Conseil Municipal d'Airaines, services de l'Etat, gestionnaires de réseaux
Décembre 2012	Délibération	Annexe 1	Délibération du Conseil Municipal d'Airaines en faveur du projet	Conseil Municipal d'Airaines
Juillet 2014	Courrier	Annexe 2	Lettre présentant l'avancement du projet	Propriétaires et exploitants agricoles
Décembre 2014	Réunion		Décision d'élargir la zone d'étude et d'augmenter le nombre d'éoliennes prévues	Maire d'Airaines
Janvier 2015	Réunion		Rencontre du maire de Quesnoy-sur-Airaines pour lui présenter la société VALOREM et le projet éolien	Maire de Quesnoy-sur-Airaines
Mars 2015	Réunion		Réunion avec la Communauté de Communes du Sud-Ouest Amiénois pour présenter le projet éolien	Directeur Général des Services de la CdC du Sud-Ouest Amiénois, Maires d'Airaines et de Quesnoy-sur-Airaines
Juillet 2015	Réunion		Présentation de l'implantation retenue pour le projet éolien aux maires des deux communes	Maires d'Airaines et de Quesnoy-sur-Airaines
Septembre 2015	Délibération	Annexe 3	Délibération du Conseil Municipal de Quesnoy-sur-Airaines en faveur du projet	Conseil Municipal de Quesnoy-sur-Airaines
Octobre 2015	Réunion		Réunion avec les propriétaires et les exploitants agricoles pour leur présenter l'avancement du projet et valider l'implantation retenue	Propriétaires et exploitants agricoles

Novembre 2015	Réunion		Réunion avec la Communauté de Communes du Sud-Ouest Amiénois pour présenter l'avancement du projet et l'implantation retenue	Président, Directeur Général des Services et 5 <sup>ème</sup> Vice-Président de la CdC du Sud-Ouest Amiénois et les maires d'Airaines et de Quesnoy-sur-Airaines
Décembre 2015	Délibération	Annexe 4	Délibération du Conseil Municipal d'Airaines en faveur du projet	Conseil Municipal d'Airaines
Janvier 2016	Lettre d'information	Annexe 5	Présentation de l'avancement du projet	Propriétaires et exploitants agricoles
Avril 2016	Lettre d'information	Annexe 6	Présentation de l'implantation retenue avec des photomontages. Annonce du dépôt des demandes d'autorisations administratives. Invitation à la permanence d'information	Population d'Airaines et de Quesnoy-sur-Airaines
Samedi 14 Mai 2016	Permanence en mairie d'Airaines	Annexe 7	Présentation du projet : présence de la chargée de projet, affiche présentant le projet (études, implantation, photomontages...)	Grand public
Janvier 2017	Lettre d'information	Annexe 8	Présentation de l'avancement du projet	Propriétaires et exploitants agricoles
Février 2017	Réunion		Réunion avec la Communauté de Communes du Sud-Ouest Amiénois pour présenter l'avancement du projet éolien	Président, Directeur Général des Services et 5 <sup>ème</sup> Vice-Président de la CdC du Sud-Ouest Amiénois et les maires d'Airaines et de Quesnoy-sur-Airaines
<b>Concertation en cours</b>				
Mars 2017	Blog projet	Annexe 9	Mise en ligne d'un site internet présentant le projet : <a href="http://www.parc-eolien-de-luynes.fr">www.parc-eolien-de-luynes.fr</a>	Grand public
Mars 2017	Lettre d'information	Annexe 10	Annonce de l'enquête publique	Population d'Airaines et de Quesnoy-sur-Airaines

---

## Résultat et bilan de concertation

---

Les différentes réunions, les lettres d'information ainsi que la permanence en mairie ont permis de :

- Partager et valider les protocoles et diagnostics des différentes études réalisées (acoustique, environnementale, paysagère),
- Construire le projet en prenant en compte les avis et contraintes des parties prenantes (Elus, propriétaires et exploitants, Services de l'état, Gestionnaires de réseaux...),
- Echanger avec des intervenants externes afin de définir la pertinence et la faisabilité des mesures compensatoires et d'accompagnement,
- Echanger avec les riverains du projet afin de leur présenter le projet et de répondre à leurs interrogations.

---

## Autres autorisations nécessaires pour réaliser le projet

---

Le projet éolien de LuyNES ne nécessite pas d'autres autorisations pour sa réalisation car non concerné par :

- une demande de dérogation "espèces protégées" (Code de l'Environnement)
- une autorisation de défrichement (Code Forestier)

---

## Annexes

---

Liste des annexes du bilan de la concertation :

Annexe 1 : Délibération du Conseil Municipal d'Airaines

Annexe 2 : Courrier aux propriétaires et exploitants agricoles

Annexe 3 : Délibération du Conseil Municipal de Quesnoy-sur-Airaines

Annexe 4 : Délibération du Conseil Municipal d'Airaines

Annexe 5 : Lettre d'information pour les propriétaires et exploitants agricoles

Annexe 6 : Lettre d'information pour la population d'Airaines et de Quesnoy-sur-Airaines

Annexe 7 : Affiche présentée lors de la permanence en mairie

Annexe 8 : Lettre d'information pour les propriétaires et exploitants agricoles

Annexe 9 : Image du site internet dédié au projet

Annexe 10 : Lettre d'information la population d'Airaines et de Quesnoy-sur-Airaines

Département de la SOMME

Arrondissement d'AMIENS

Canton de MOLLIENS DREUIL

Tel: 03.22.29.40.75

Fax: 03.22.29.01.74



# Ville d'AIRAINES

## 80270

Le 13 décembre 2012

Le Maire d'AIRAINES

à

Société VALOREM

A l'attention de M. Laurent TOKARSKI

29 rue des Trois Cailloux

80000 AMIENS

*Objet : Parc éolien – Edification de 3 nouvelles éoliennes  
N/Réf. : JLL/CD*

Monsieur,

Le Conseil Municipal de la Ville d'AIRAINES, réuni le 29 novembre 2012 a décidé de statuer dans le cadre de l'affaire cité en objet.

Aussi, je vous prie de bien vouloir trouver, sous ce pli, copie de la délibération sus-indiquée, accompagnée de l'accusé de réception délivré par les services préfectoraux ainsi qu'une copie du courrier envoyé à la CCSOA.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma parfaite considération.

Le Maire,

Jean-Luc LEFEBVRE



Département de la Somme  
Arrondissement d'AMIENS  
Canton de MOLLIENS-DREUIL  
Ville d'AIRAINES -80270-  
Tél. : 03.22.29.40.75.  
Fax. : 03.22.29.01.74.

**Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Municipal**

Date de la convocation

08 novembre 2012

Date de la réunion

29 novembre 2012

Date de l'affichage

30 novembre 2012

----

Nombre de membres	
En exercice ... ..	19
Présents .....	13
Votants.....	15

Résultat du vote	
Pour .....	15
Contre .....	0
Abstentions .....	0

----

**OBJET**

**Parc éolien  
Edification de 3 nouvelles  
éoliennes**

Certifié exécutoire par le  
Maire, compte tenu de la  
transmission en Préfecture  
le 3 décembre 2012  
et de la publication  
le 3 décembre 2012

Airaines, le 3 décembre 2012



L'an deux mil douze, le vingt neuf novembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune d'AIRAINES, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc LEFEBVRE, Maire.

Etaient présents: M. Jean-Luc LEFEBVRE, Maire, MM. Thierry FORMET, Philippe DAMONNEVILLE, Mme Marie-Hélène BOIGNET, Mme Astrid AVELANGE, Adjoint, Mme Véronique HORN, MM. James PIQUET, Alain PEZET, Mme Catherine DABOVAL, MM. Dany DUCROTOY, Jean-Luc BOULANGER, M. Daniel JOLY et Mme Danièle CAGNY formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés: M. Alain COMBAUD qui donne pouvoir à Madame Marie-Hélène BOIGNET et M. Jean-Paul BLANGER qui donne pouvoir à Monsieur Daniel JOLY.

Etaient absents: MM. Mme Véronique LENGLET, M. Francis EGEA, Mme Valérie GLORIAN et M. Ludovic PEZET.

Secrétaire de séance: M. Philippe DAMONNEVILLE.

\*\*\*\*\*

La séance étant ouverte,

Monsieur le Maire indique à ses collègues que Monsieur Laurent TOKARSKI, Responsable d'Agence de la Société VALOREM, lui a confirmé l'intention d'installer trois nouvelles éoliennes sur le territoire de la Commune.

Il précise aux membres présents que la compétence éolienne a été transférée à la Communauté de Communes du Sud Ouest Amiénois et qu'il convient néanmoins de prendre une « délibération de principe ».

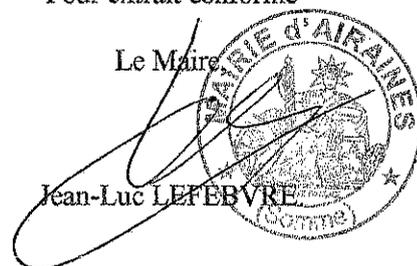
Le Conseil Municipal, après délibération :

DÉCIDE le principe de création de trois nouvelles éoliennes par la Société VALOREM sise à AMIENS -80000- n°29 rue des 3 Cailloux, représentée par Monsieur Laurent TOKARSKI, responsable d'agence.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire



Département de la SOMME

Arrondissement d'AMIENS

Canton de MOLLIENS DREUIL

Tel: 03.22.29.40.75

Fax: 03.22.29.01.74



Ville d'AIRAINES

80270

Le 13 décembre 2012

Le Maire d'AIRAINES

à

Monsieur Alain DESFOSSES  
Président de la Communauté de Communes  
Du Sud-Ouest Amiénois  
16 bis route d'Aumale  
B.P. 70033  
80290 POIX DE PICARDIE

Objet : Parc éolien – Edification de 3 nouvelles éoliennes  
N/Réf. : JLL/CD

Monsieur le Président,

Le Conseil Municipal de la Ville d'AIRAINES, réuni le 29 novembre 2012 a décidé de statuer dans le cadre de l'affaire cité en objet.

Aussi, je vous prie de bien vouloir trouver, sous ce pli, copie de la délibération sus-indiquée, accompagnée de l'accusé de réception délivré par les services préfectoraux.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma parfaite considération.

Le Maire,

Jean-Luc LEFEBVRE



# Des nouvelles du projet éolien d'Airaines et de son extension (80)

VALOREM Valorisons ensemble les ressources de vos territoires

Janv. 2014

La société VALOREM vous adresse ses meilleurs vœux pour 2014 et vous présente l'avancement de ce projet.

Afin de tenir nos informations à jour, nous vous prions de nous informer des changements qui auraient pu intervenir récemment sur vos parcelles concernées par le projet (propriétaire, exploitant, coordonnées...).

## Où en est le projet ?

Le parc éolien d'Airaines, nommé Ferme Eolienne Plaine du Montoir I a été inauguré en septembre 2013.



Couper du ruban à l'inauguration du parc éolien d'Airaines

VALOREM travaille aujourd'hui à une extension de ce parc. L'implantation de 6 nouvelles éoliennes est en effet envisageable au nord de la zone. Avec l'aval des élus et afin de sécuriser le foncier nécessaire au projet, des accords ont été signés avec les propriétaires et exploitants concernés en milieu d'année 2013.

Nous prévoyons de lancer l'étude de faisabilité en début d'année avec la réalisation des « états initiaux ». Cette phase consiste en une analyse de l'environnement physique, naturel, paysager et humain du site. Elle sert de référence pour identifier les effets possibles du futur parc éolien.

Les demandes de permis de construire et d'autorisation d'exploiter sont prévues en fin d'année 2015.

## Les différentes phases du projet

L'instruction d'un projet éolien s'étale généralement sur plusieurs années, de l'étude à son exploitation.



# Des nouvelles du projet éolien d'Airaines et de son extension (80)

## Implantation des éoliennes



Zone d'implantation potentielle des éoliennes

### Chiffres clefs

Nombre d'éoliennes : 6

Puissance unitaire : 2 ou 2,5 MW / Puissance totale : entre 12 et 15 MW

Hauteur en bout de pale : entre 120 et 150 m

Production estimée à 36 000 MWh/an, soit :

- la consommation électrique de 16 000 personnes (chauffage inclus)
- 10 000 t de CO<sub>2</sub> évitées (par rapport à une production équivalente avec des énergies non renouvelables)

Source : Chiffres Equivalence FEE

#### Pour en savoir plus

- France Energie Eolienne : [www.fee.asso.fr](http://www.fee.asso.fr)
- Planète Eolienne : [www.planete-eolienne.fr](http://www.planete-eolienne.fr)
- Enercoop : [www.enercoop.fr](http://www.enercoop.fr)
- Association Negawatt : [www.negawatt.org](http://www.negawatt.org)
- ADEME : [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)



#### Votre contact VALOREM

Responsable Agence Nord

Laurent TOKARSKI,  
29 rue des Trois Cailloux  
80 000 AMIENS  
Tél. : 03 22 09 20 92  
[laurent.tokarski@valorem-energie.com](mailto:laurent.tokarski@valorem-energie.com)

[www.valorem-energie.com](http://www.valorem-energie.com)

# Commune de QUESNOY-SUR-AIRAINES

## Extrait du registre des délibérations

DEPARTEMENT DE LA SOMME

Canton  
AILLY-SUR-SOMME

Commune de  
QUESNOY-SUR-AIRAINES

Séance du :  
mercredi 23 septembre 2015

OBJET :

ACCEPTATION D'UN  
NOUVEAU PROJET EOLIEN

Membres en exercice : 11

Membres présents : 10

Votants : 11 (dont 1 pouvoir)

Abstentions : ... 4

Exprimés ..... 7

Votes pour : ..... 4 (3 + 1 pouvoir)

Votes contre : .... 3

Acte rendu exécutoire par  
publication le 23 septembre 2015  
et transmis en Préfecture le jeudi  
10 décembre 2015

L'an deux mille quinze le mercredi 23 septembre à 20 h 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur SNAUWAERT Jean-Marie, Maire.

En suite de convocation en date du 17 septembre 2015 dont un exemplaire a été affiché à l'entrée de la Mairie.

Etaient présents : Jean-Marie SNAUWAERT, Christian LESENNE, Sandrine MAILLET, Laëtitia CAUCHY, Jean-Pierre DOVERGNE, Patrice POIRET, Hugues LAMY, Dominique ROUART, Thierry BOXOËN, Gérald CHARRIER.

Absente excusée : Delphine PIGNON (pouvoir donné à J.M.Snauwaert).

Christian LESENNE est nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire fait part d'un nouveau projet éolien sur Airaines et nous pourrions être concernés pour l'implantation de quatre nouvelles éoliennes sur notre territoire au-delà du chemin des Saint-Ladre (zone des montoirs).

Une telle implantation génèrerait une plus-value nette de nos recettes fiscales à hauteur de 31.000 euros, déduction faite de la part retenue par la CCSOA.

Monsieur le Maire propose de passer au vote :

Votes pour .....4 (3 + 1 pouvoir)    Votes contre ....3  
Abstentions .....4

Suite à ce débat, Monsieur le Maire met en exergue l'aspect financier qu'il faut prendre en compte notamment à l'égard des projets en cours.

Des économies ou des gains substantiels sont à réaliser si nous voulons garantir le financement de nos investissements.

Pour extrait certifié conforme  
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Maire,

Jean-Marie SNAUWAERT



Département de la SOMME

Arrondissement d'AMIENS

Ville d'AIRAINES 

80270

Canton d'Ailly sur Somme

Tel: 03.22.29.40.75

Fax: 03.22.29.01.74



Le 21 janvier 2016

Le Maire d'AIRAINES

à

VALOREM

29 rue des Trois Cailloux

80000 AMIENS



*Objet : Implantation d'un parc éolien sur la Commune d'Airaines*

*PJ : 1 délibération*

*Affaire suivie par Delphine ROSSIGNOL*

Monsieur,

Le Conseil Municipal de la Ville d'AIRAINES, réuni le 14 janvier 2016 a décidé de statuer dans le cadre de l'affaire citée en objet.

Aussi, je vous prie de bien vouloir trouver, sous ce pli, un exemplaire de la délibération sus-indiquée visée par les services préfectoraux.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma parfaite considération.

Le Maire,

Albert NOBLESSE.



**Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Municipal**

L'an deux mil seize, le quatorze janvier à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune d'AIRAINES, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Albert NOBLESSE, Maire.

Date de la convocation  
08 janvier 2016

Date de la réunion  
14 janvier 2016

Date de l'affichage  
15 janvier 2016

Etaient présents: M. Albert NOBLESSE, Maire, Mme Véronique CROISSET, M. Dominique BAILLEUL, Mme Paulette LOEUILLLET, M. Marcel LENEL, Adjoint, MM. Daniel JOLY, Philippe POIREL, Mme Laurence PADÉ, M. François ROUILLARD, Mmes Jacqueline QUILLET, Déborah VAUDET, Mme, Marie-Hélène BOIGNET, M. Thierry FORMET, Mme Peggy FLANDRE, M. Philippe DAMONNEVILLE et Mme Karine BARTHEY, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés: M. Hervé CAGNY qui donne pouvoir à Mme Laurence PADÉ, M. Jérémy LEROY qui donne pouvoir à M. Dominique BAILLEUL et Mme Mélanie BLANCHARD qui donne pouvoir à Mme Paulette LOEUILLLET.

Etaient absents : /

Secrétaire de séance: M. Daniel JOLY

\*\*\*\*\*

La séance étant ouverte,

Monsieur le Maire expose au Conseil que la Mairie a été contacté par la société VALOREM, basée à Bègles (33), pour un projet de réalisation d'un parc de production d'énergie éolienne sur le territoire de la commune.

Ce projet consisterait, en accord avec les propriétaires et exploitants concernés, les Services de l'Etat et la population, et en conformité avec les textes et la réglementation en vigueur, à réaliser l'extension du parc éolien de la Plaine du Montoir I, productif d'énergie électrique qui serait évacuée sur le réseau existant le plus adéquat.

Afin de déterminer les caractéristiques de ce parc éolien, il est nécessaire de permettre à la société VALOREM de procéder à l'étude de faisabilité du projet. Cette étude portera sur l'analyse du site et de son environnement en vue de définir l'implantation d'éoliennes en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à délibérer.

Après délibération, par 19 voix « POUR », 0 voix « CONTRE » et 0 « ABSTENTION », le Conseil Municipal :

↳ Autorise la société VALOREM à procéder à l'étude de faisabilité du projet de parc éolien.

↳ Autorise le maire à signer tous les documents relatifs au projet de parc éolien présentés par la société VALOREM

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Déposé le

19 JAN. 2016

Préfecture d'AMIENS

Pour extrait conforme  
Le Maire,

Albert NOBLESSE.



Certifié exécutoire par le  
Maire, compte tenu de la  
transmission en Préfecture  
le 15 janvier 2015  
et de la publication  
le 15 janvier 2015

Airaines, le 15 janvier 2015

# Des nouvelles du projet éolien de Luynes Communes d'AIRAINES et de QUESNOY-SUR-AIRAINES

VALOREM Valorisons ensemble les ressources de vos territoires Janvier 2016

Comme vous le savez, la société VALOREM étudie, en étroite relation avec vos élus, la possibilité d'implanter un parc éolien sur les communes d'Airaines et de Quesnoy-sur-Airaines.

Nous profitons de ce début d'année pour vous adresser nos meilleurs vœux pour 2016 et vous présenter l'avancement de ce projet.

Afin de tenir nos informations à jour, nous vous prions de nous informer des changements qui auraient pu intervenir récemment sur vos parcelles concernées par le projet (propriétaire, exploitant, coordonnées...).



Nous vous remercions de votre engagement à nos côtés qui contribue au développement des énergies renouvelables. A l'image des accords signés lors la COP 21, leur rôle est essentiel pour limiter le réchauffement climatique mondial. Outre la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, ces énergies produites localement participent aussi au développement économique des territoires.

## Où en est le projet ?

Ce projet est à l'étude depuis novembre 2012.

Les études de faisabilité (paysage, écologie, acoustique...) ont été réalisées tout au long de l'année 2015. La définition du nombre d'éoliennes, de leurs caractéristiques et de leur implantation est donc en cours de finalisation.

Nous prévoyons de déposer le permis de construire et l'autorisation d'exploiter en ce début d'année.

### Chiffres clés

Nombre d'éoliennes : entre 11 et 12

Puissance unitaire : entre 2 et 2,4 MW

Puissance totale : entre 22 et 28,8 MW

Hauteur de la nacelle : entre 120 et 125 m

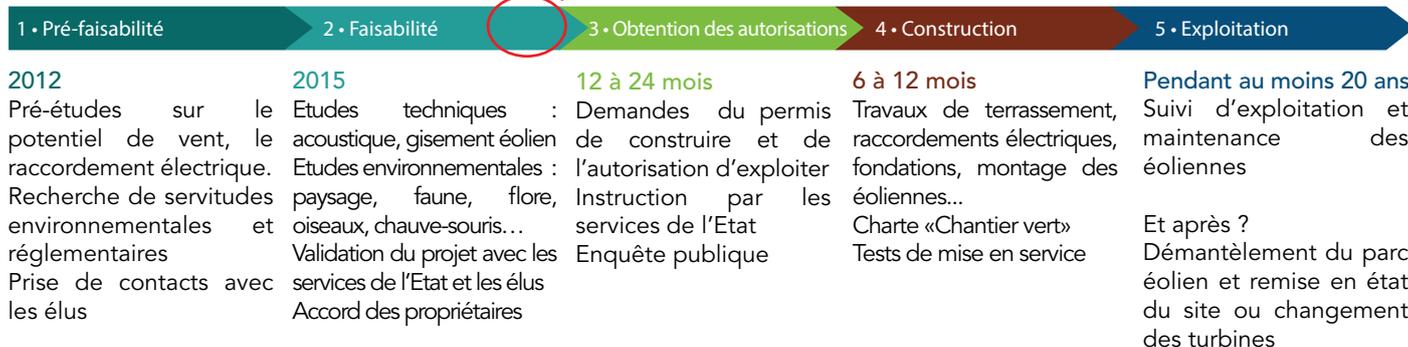
Diamètre du rotor : entre 110 et 117 m

# Des nouvelles du projet éolien de Luynes Communes d'AIRAINES et de QUESNOY-SUR-AIRAINES

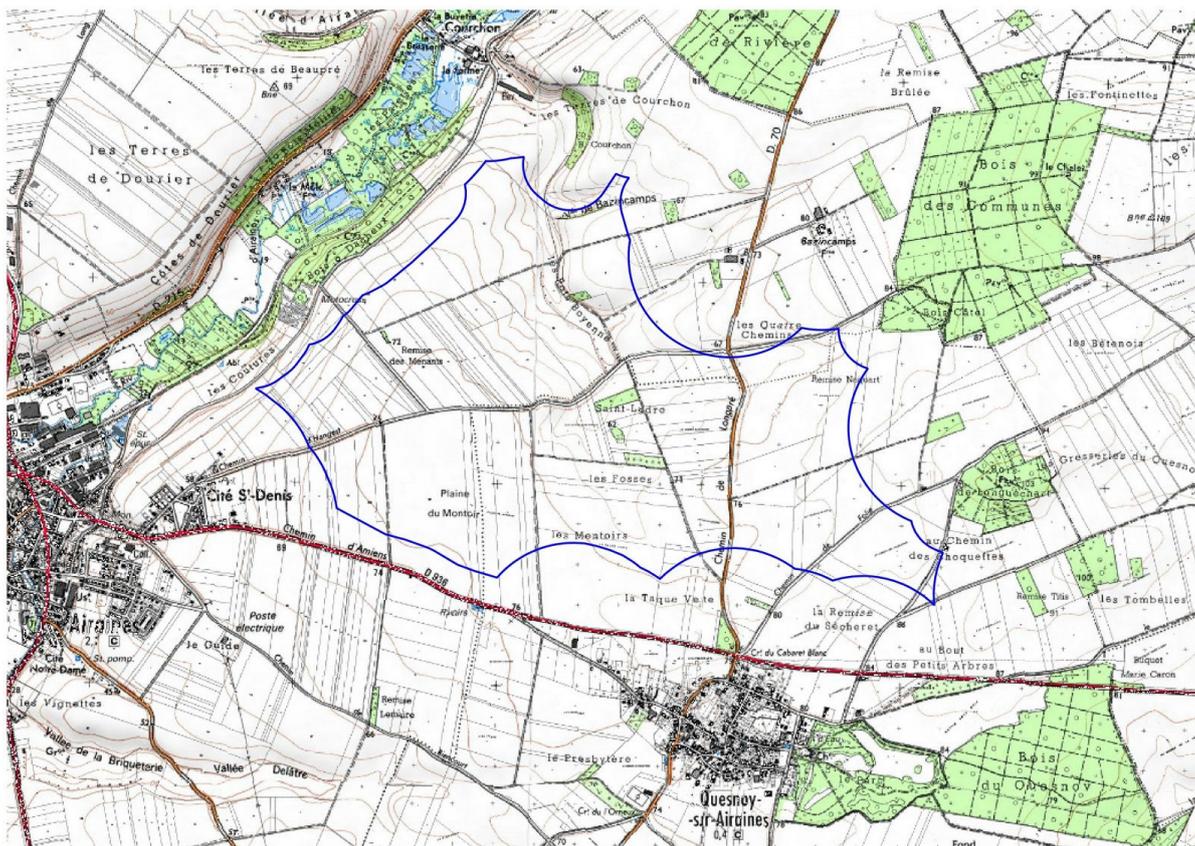
## Les différentes phases du projet

Le développement d'un projet éolien s'étale sur plusieurs années, des études à sa mise en service.

L'étude de faisabilité de ce projet se termine.



## Zone d'implantation des éoliennes



### Pour en savoir plus

- France Energie Eolienne : [www.fee.asso.fr](http://www.fee.asso.fr)
- Enercoop : [www.enercoop.fr](http://www.enercoop.fr)
- Association Negawatt : [www.negawatt.org](http://www.negawatt.org)
- ADEME : [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)



Votre contact VALOREM

Chargée de projets

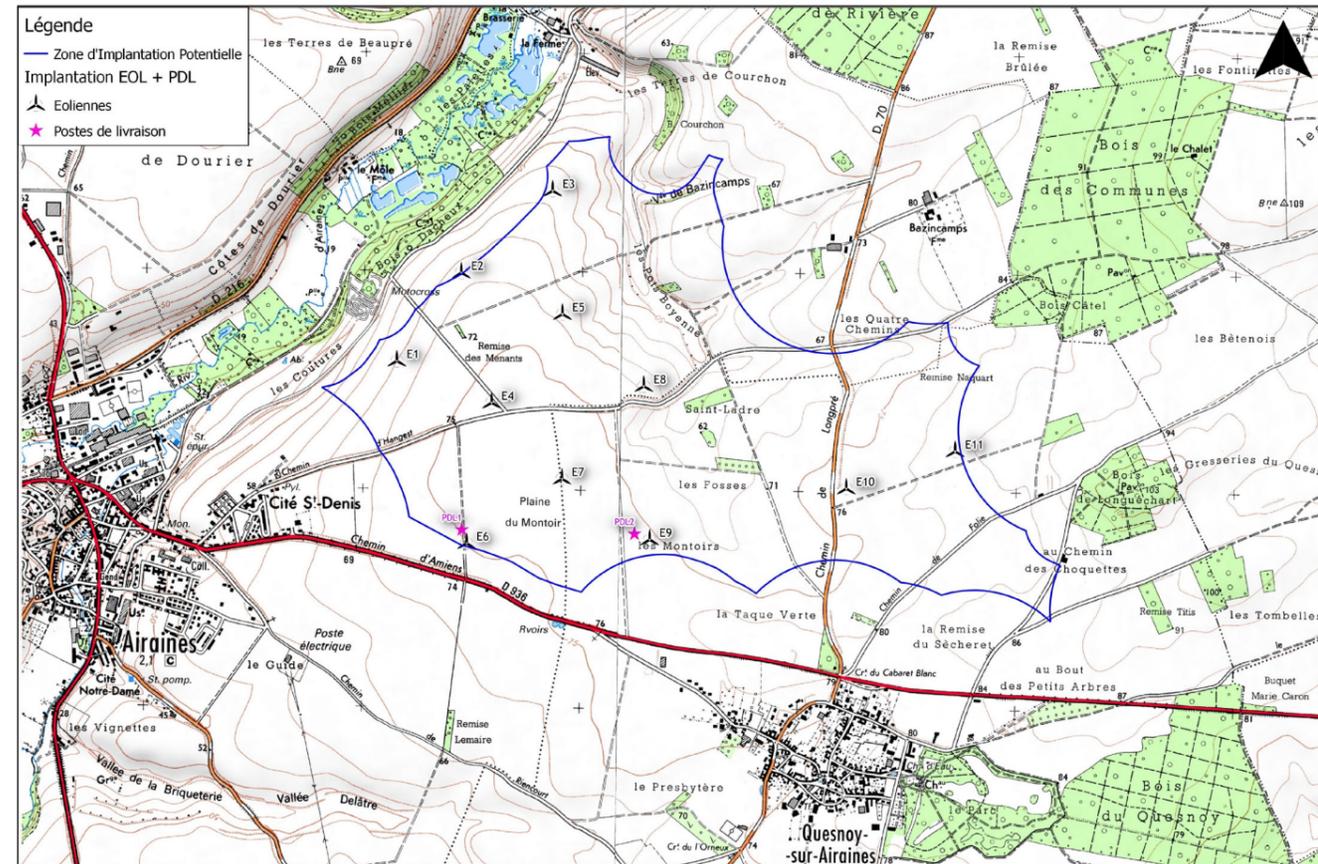
Delphine ROSSIGNOL  
29 Rue des Trois Cailloux  
80 000 AMIENS  
Tél. : 03 22 09 02 85

[delphine.rossignol@valorem-energie.com](mailto:delphine.rossignol@valorem-energie.com)  
[www.valorem-energie.com](http://www.valorem-energie.com)



## Implantation des 11 éoliennes et des 2 postes de livraison

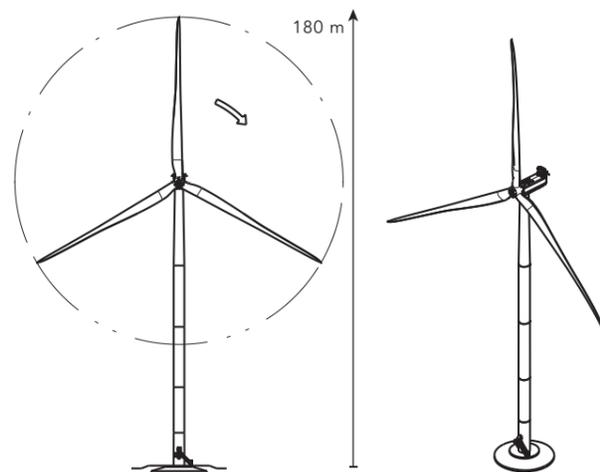
Afin de définir l'implantation la plus adaptée à votre territoire, des bureaux d'études ou experts indépendants ont réalisé différentes études sur le milieu humain et naturel. En concertation avec les services de l'Etat, VALOREM les a analysées pour déterminer la faisabilité du projet et l'emplacement de chaque éolienne.



Emplacement des éoliennes et des postes de livraison sur les communes d'Airaines et de Quesnoy-sur-Airaines

### Répartition par commune :

- Airaines :  
7 éoliennes et 1 poste de livraison
- Quesnoy-sur-Airaines :  
4 éoliennes et 1 poste de livraison



## Des photomontages pour visualiser le projet

Des photomontages sont réalisés depuis des points de vue emblématiques dont VALOREM a tenu compte pour choisir l'emplacement des éoliennes. Ils permettent d'appréhender la lisibilité de l'implantation, son ancrage dans le site et les différents rapports d'échelle.

**Depuis le Bois de Rivière, sur la route départementale 70**

- Distance avec l'éolienne la plus proche : 1554 m
- Visibilité : toutes les éoliennes sont visibles
- Observations :  
Le projet est cohérent dans le contexte du plateau Picard déjà bien investi par des éoliennes.



**Depuis le centre de la commune de Quesnoy-sur-Airaines**

- Distance avec l'éolienne la plus proche : 1046 m
- Visibilité : toutes les éoliennes sont visibles
- Observations :  
Ce photomontage permet de visualiser l'emplacement des éoliennes de part et d'autre du chemin de Longpré. 9 éoliennes sont regroupées sur la gauche et 2 éoliennes sont plus isolées sur la droite de l'image. Les rapports d'échelle restent cohérents, les éoliennes dépassent des maisons existantes sans entraîner d'effet d'écrasement.



# PROJET DE PARC EOLIEN DE LUYNES Communes de Airaines et Quesnoy-sur-Airaines

En relation étroite avec les élus, VALOREM étudie depuis 2013 la possibilité d'implanter un parc éolien sur les communes de Airaines et Quesnoy-sur-Airaines.

## VALOREM, pionnier de l'éolien en France

Depuis 1994, VALOREM accompagne les territoires dans la valorisation de leurs ressources naturelles (vent, soleil, eau, biomasse...). Groupe indépendant à capitaux familiaux, VALOREM maîtrise toute la chaîne de développement d'unités de production d'énergies vertes, de la prospection à l'exploitation, de la conception à la maîtrise d'œuvre. 4<sup>ème</sup> employeur de la filière éolienne en France, VALOREM emploie 160 collaborateurs répartis sur les sites de Bègles (siège social), Amiens, Carcassonne, Nantes, la Guadeloupe ainsi que dans des bases locales de maintenance.



Maître d'ouvrage du projet, la société Luynes Énergies a été créée pour assurer le suivi administratif, la construction puis l'exploitation du parc éolien.

## Les 5 phases du projet

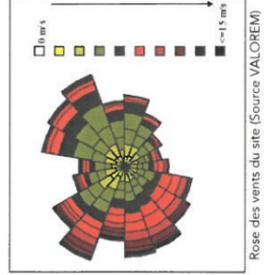
Avec l'accord des élus, VALOREM a initié ce projet en 2013. Sa concrétisation nécessite ensuite plusieurs années.



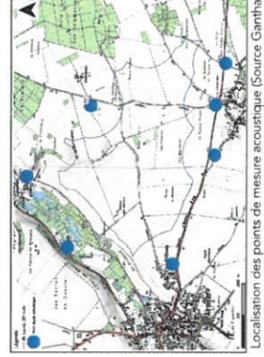
## Des études pour déterminer l'implantation des éoliennes

Afin de construire le projet le mieux adapté à votre territoire, des bureaux d'études ou experts indépendants ont réalisé différentes études sur le milieu humain et naturel. En concertation avec les services de l'Etat, VALOREM les a analysées pour déterminer la faisabilité du projet et l'emplacement de chaque éolienne.

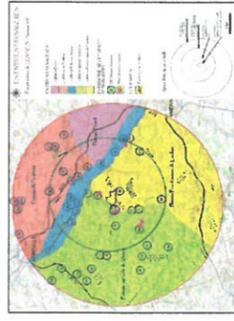
**Le potentiel éolien :**  
 Nos spécialistes étudient le vent qui souffle sur site et calculent ainsi la production du futur parc. Les vents viennent majoritairement d'Ouest (les plus énergétiques) et du Nord Est.



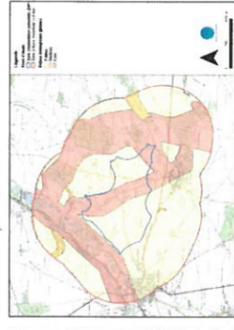
**L'étude acoustique**  
 mesure le bruit ambiant depuis les habitations les plus proches du site. Elle évalue la contribution sonore des éoliennes et s'assure du respect de la réglementation.



**Le paysage :** l'analyse des unités paysagères et des enjeux patrimoniaux dessine la forme du futur parc, proposant une implantation cohérente des éoliennes.



**Le milieu naturel :** pendant un an, toutes les espèces animales et végétales sont recensées afin d'intégrer ces différents enjeux dans le choix de l'implantation.

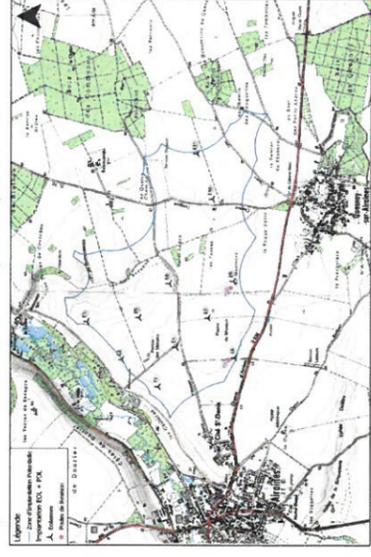


**Synthèse des servitudes :** la zone d'implantation potentielle a été définie à partir de cercles d'évitement de tailles variables autour de l'habitat, des bois, routes, lignes électriques et télécom...

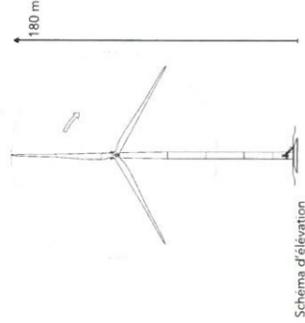


## Les caractéristiques du projet

Les résultats des études sur le milieu humain et le milieu naturel ont permis d'élaborer une logique d'implantation respectueuse des enjeux identifiés par les spécialistes.



- Airaines : 7 éoliennes et 1 poste de livraison
- Quesnoy-sur-Airaines : 4 éoliennes et 1 poste de livraison



Valorisons ensemble les ressources de vos territoires

### Pour plus d'informations :

Delphine ROSSIGNOL, chargée de projets  
 VALOREM - 29 Rue des Trois Cailloux - 80 000 AMIENS  
 Tél. 03 22 09 02 85  
 delphine.rossignol@valorem-energie.com

**VALOREM**  
 opérateur en énergies vertes

www.valorem-energie.com

Conception VALOREM - Avril 2016

# Des nouvelles du projet éolien de Luynes Communes d'AIRAINES et de QUESNOY-SUR-AIRAINES

VALOREM Valorisons ensemble les ressources de vos territoires

Janvier 2017

Comme vous le savez, la société VALOREM étudie, en étroite relation avec les élus, la possibilité d'implanter un parc éolien sur les communes d'Airaines et de Quesnoy-sur-Airaines.

Nous profitons de ce début d'année pour vous adresser nos meilleurs vœux pour 2017 et vous présenter l'avancement de ce projet.

Afin de tenir nos informations à jour, nous vous prions de nous informer des changements qui auraient pu intervenir récemment sur vos parcelles concernées par le projet (propriétaire, exploitant, coordonnées...).

Votre engagement à nos côtés contribue au développement des énergies renouvelables. Associées aux économies d'énergies, leur rôle est essentiel pour freiner le changement climatique mondial. Outre la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, ces énergies produites localement participent au développement économique et au dynamisme des territoires qui les accueillent.



En 2017,  
réalisons nos rêves

Créé en 2011, l'organisme VALOREM. Depuis 1994, les hommes et les femmes de VALOREM œuvrent pour un monde 100% renouvelable.

## Où en est le projet ?

Le projet éolien de LUYNES ENERGIES (11 éoliennes et 2 postes de livraison) a fait l'objet d'une demande d'autorisation unique le 9 mars 2016.

Le premier examen de complétude a validé la forme du dossier. Le 8 juin 2016, la DREAL PICARDIE a demandé des pièces complémentaires. Une réunion de travail a permis de définir les différents points manquants. VALOREM a réalisé les compléments d'étude nécessaires et déposé un dossier de présentation le 8 décembre dernier.

### Chiffres clés

Nombre d'éoliennes : 11

Puissance unitaire : entre 2 et 2,4 MW

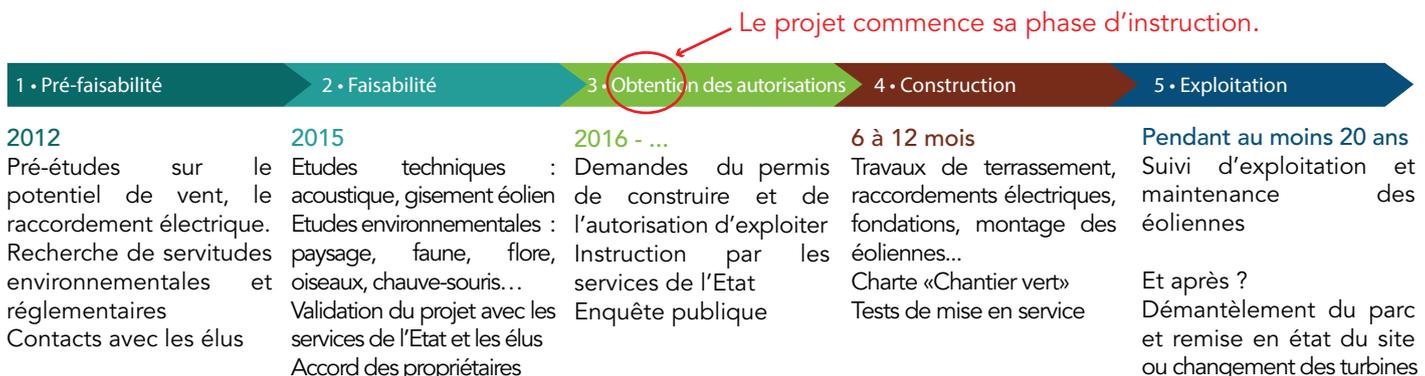
Puissance totale : entre 22 et 26,4 MW

Hauteur de la nacelle : entre 120 et 125 m

Diamètre du rotor : entre 110 et 117 m

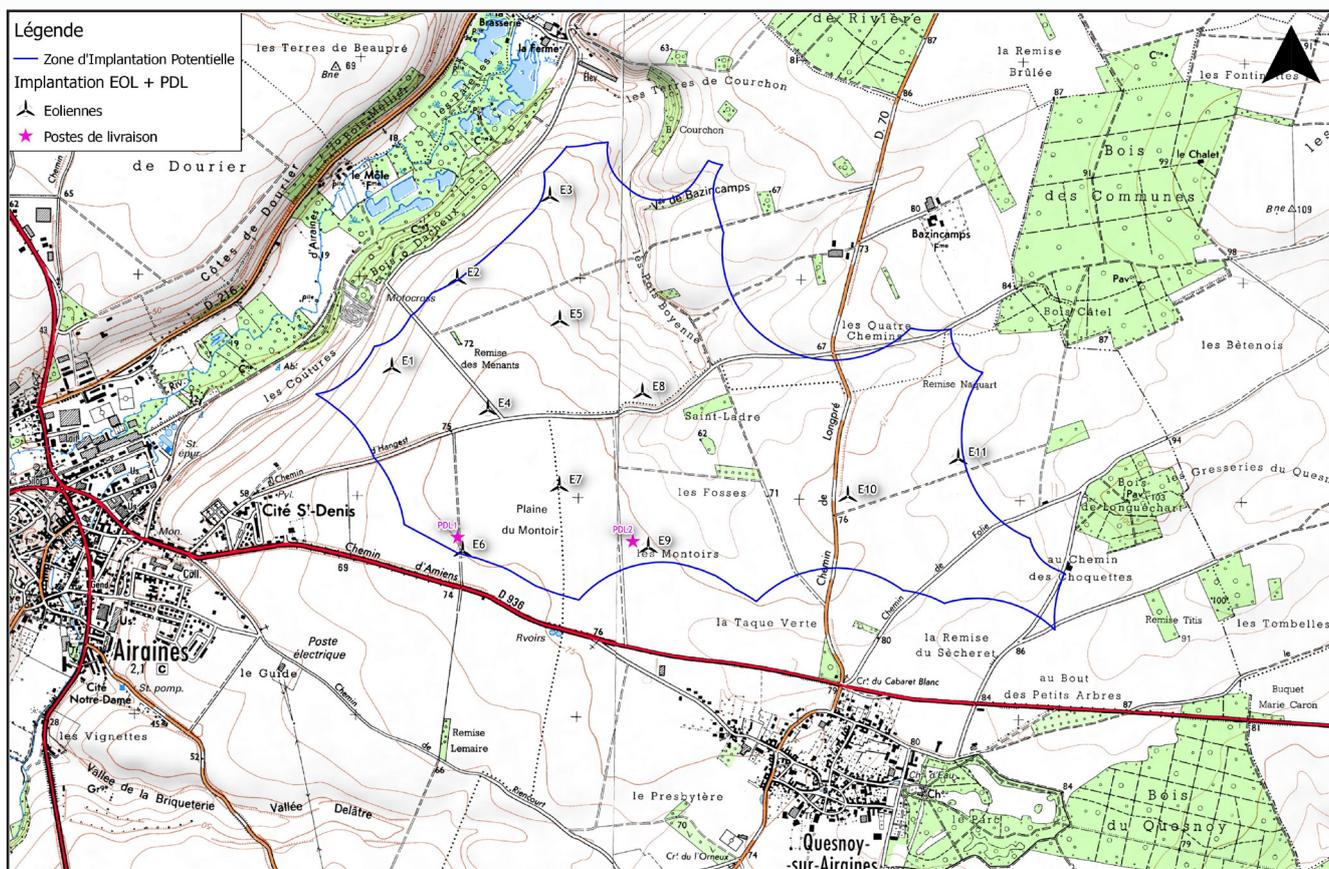
## Les différentes phases du projet

Le développement d'un projet éolien s'étale sur plusieurs années, des études à sa mise en service.



# Des nouvelles du projet éolien de Luynes

## Communes d'AIRAINES et de QUESNOY-SUR-AIRAINES



Carte d'implantation des éoliennes et des postes de livraison sur les communes d'Airaines et de Quesnoy-sur-Airaines



Photomontage - Vue depuis le Bois de Rivière à Bettencourt-Rivière



Photomontage - Vue depuis la Rue de la Libération à Quesnoy-sur-Airaines

### Pour en savoir plus

- France Energie Eolienne : [www.fee.asso.fr](http://www.fee.asso.fr)
- Enercoop : [www.enercoop.fr](http://www.enercoop.fr)
- Association Negawatt : [www.negawatt.org](http://www.negawatt.org)
- ADEME : [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)



Votre contact VALOREM

Chargée de projets

Delphine ROSSIGNOL  
29 Rue des Trois Cailloux  
80 000 AMIENS  
Tél. : 03 22 09 02 85

[delphine.rossignol@valorem-energie.com](mailto:delphine.rossignol@valorem-energie.com)  
[www.valorem-energie.com](http://www.valorem-energie.com)

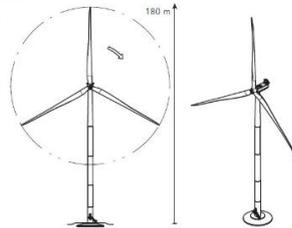
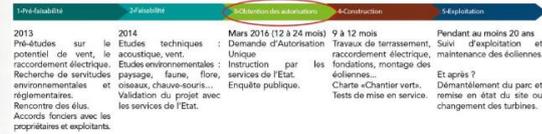


## Projet de parc éolien de Luynes (80)

### Le projet en bref

Initié en 2013, ce projet de 11 éoliennes est situé sur les communes d'Airaines et Quesnoy-sur-Airaines. Déposées en mars 2016, les demandes d'autorisations administratives sont en instruction par les services de l'Etat.

Votre projet est en cours d'instruction par les services de l'Etat.



#### Nombre d'éoliennes : 11

- Airaines : 7 éoliennes et 1 poste de livraison
- Quesnoy-sur-Airaines : 4 éoliennes et 1 poste de livraison

#### Hauteur en bout de pale : 180 m

Production estimée à 80,4 GWh/an soit l'équivalent de la consommation d'environ 15 500 foyers, hors chauffage

Plus de 54 000 tonnes de CO2 évitées (pour une production identique issue de centrales à combustibles fossiles)

#### Une enquête publique prochainement

Dans le cadre de l'instruction de notre demande d'autorisation administrative, la Préfecture de la Somme va organiser une enquête publique. Plus d'informations à venir.

#### L'ENERGIE EOLIENNE

- Actualité
- L'investissement participatif
- Le développement d'un projet

#### Liens

- A télécharger : « L'énergie éolienne »
- France Energie Eolienne
- VALOREM, opérateur en énergies vertes



<http://www.parc-eolien-de-luynes.fr/>

# Lettre d'information sur le projet de parc éolien de LUYNES Communes de AIRAINES et QUESNOY-SUR-AIRAINES

VALOREM Valorisons ensemble les ressources de vos territoires

n°2  
Mars 2017

Comme vous le savez, la société VALOREM étudie, en relation étroite avec les élus, la possibilité d'implanter un parc éolien sur les communes de Airaines et Quesnoy-sur-Airaines. Le projet est aujourd'hui marqué d'une étape importante : **l'enquête publique organisée par la Préfecture du lundi 24 avril au vendredi 26 mai 2017.**

Nous vous invitons à faire part de votre intérêt pour le projet en vous déplaçant en mairie ou en y faisant parvenir vos observations.

## L'enquête publique, une nouvelle étape dans l'instruction du projet

En mars 2016, VALOREM a demandé l'Autorisation Unique du projet de Luynes Energies pour 11 éoliennes et 2 postes de livraison. Notre dossier ayant été déclaré recevable, une nouvelle phase d'instruction commence. Elle vient solliciter les parties prenantes du territoire : chaque conseil municipal est invité à donner son avis ainsi que la population dans le cadre d'une enquête publique.

### Une enquête publique du lundi 24 avril au vendredi 26 mai 2017

Avec les différentes études à disposition, les habitants pourront approfondir leur connaissance du projet, poser des questions et formuler des remarques dans le registre disponible dans les 2 mairies.

Un commissaire enquêteur sera également présent pour recueillir vos observations :

- le mercredi 26 avril de 15h à 18h, en mairie d'Airaines,
- le samedi 29 avril de 09h à 12h, en mairie du Quesnoy-sur-Airaines,
- le mercredi 10 mai 2017 de 15h à 18h, en mairie du Quesnoy-sur-Airaines,
- le samedi 20 mai de 09h à 12h, en mairie d'Airaines,
- le vendredi 26 mai de 15h à 18h, en mairie d'Airaines.

A l'issue de l'enquête, il émettra un avis sur le projet. Le Préfet pourra ensuite statuer sur notre demande d'Autorisation Unique.

### L'avancement du projet

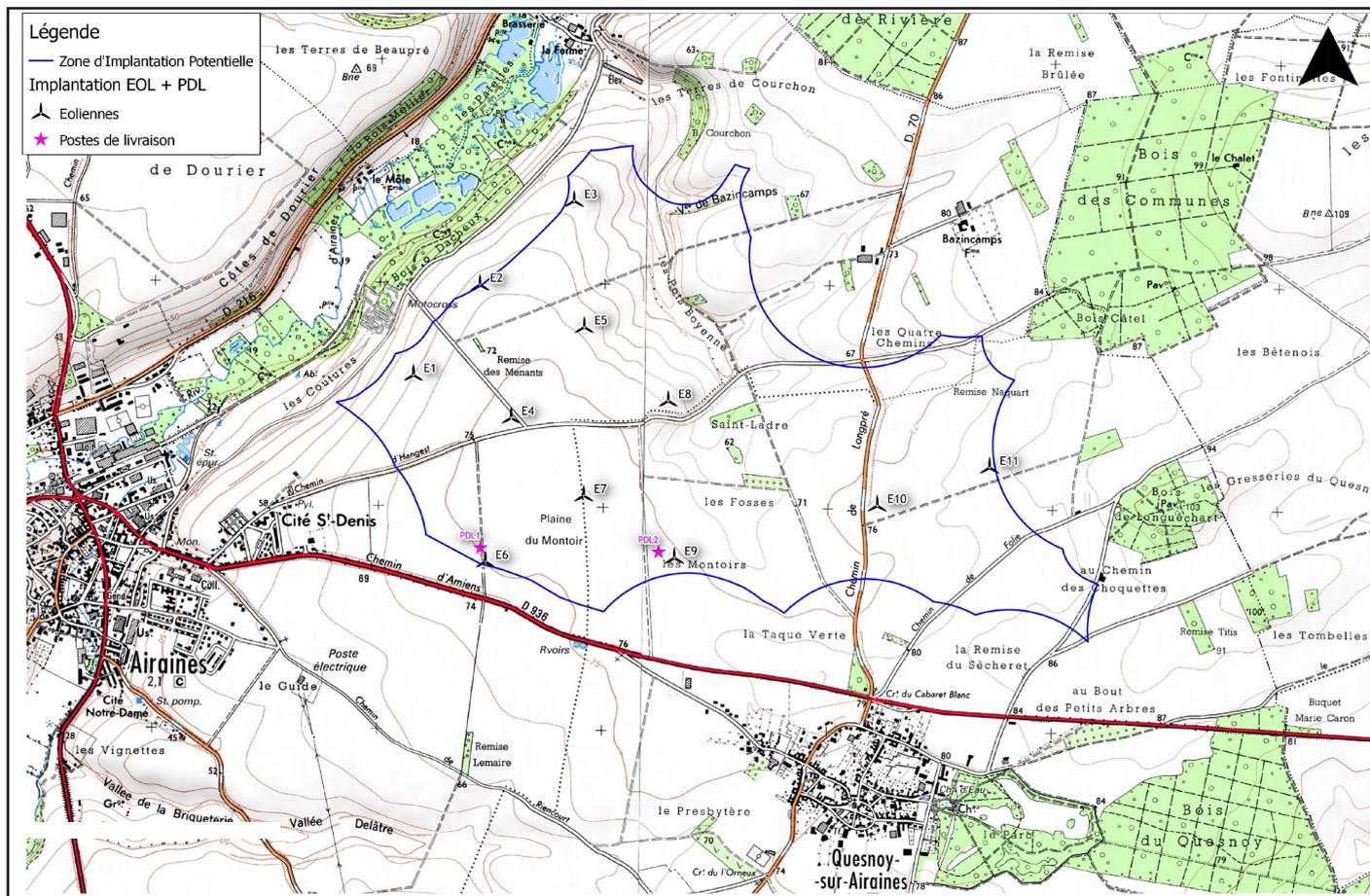
1 • Pré-faisabilité	2 • Faisabilité	3 • Obtention des autorisations	4 • Construction	5 • Exploitation
<b>2013</b> Pré-études sur le potentiel de vent, le raccordement électrique. Recherche de servitudes environnementales et réglementaires Contacts des élus Accord des propriétaires	<b>2014</b> Etudes techniques : acoustique, gisement éolien Etudes environnementales : paysage, faune, flore, oiseaux, chauve-souris... Validation du projet avec les services de l'Etat et les élus	<b>Mars 2016-...</b> Demande de l'Autorisation Unique Instruction par les services de l'Etat Enquête publique	<b>6 à 12 mois</b> Travaux de terrassement, raccordement électrique, fondations, montage des éoliennes... Charte «Chantier vert» Tests de mise en service	<b>Pendant au moins 20 ans</b> Suivi d'exploitation et maintenance des éoliennes Et après ? Démantèlement et remise en état du site ou changement des turbines



Photomontage du parc éolien de Luynes (à l'arrière plan) et parc existant de La Plaine du Montoir 1

# Lettre d'information sur le projet de parc éolien de LUYNES

## Communes de AIRAINES et QUESNOY-SUR-AIRAINES



Implantation des 11 éoliennes et des 2 postes de livraison électrique

### L'Autorisation Unique

Délivrée par le préfet, cette autorisation rassemble toutes les décisions habituellement sollicitées pour la réalisation d'un projet éolien (autorisation Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, permis de construire, défrichement, espèces protégées, ...).

Ce nouveau dispositif vise à réduire le nombre d'interlocuteurs et les délais d'instruction afin de favoriser un développement cohérent des énergies renouvelables.

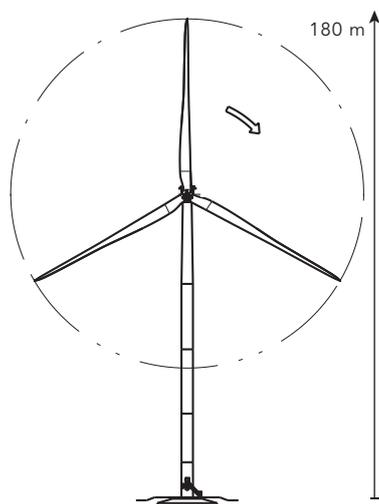


Schéma d'élévation

Plus d'informations sur le site internet du projet :

[www.parc-eolien-de-luynes.fr](http://www.parc-eolien-de-luynes.fr)



Votre contact VALOREM

Chargée d'Affaires

Delphine ROSSIGNOL  
29 rue des Trois Cailloux  
80 000 AMIENS  
Tél. : 03 22 09 02 85  
[delphine.rossignol@valorem-energie.com](mailto:delphine.rossignol@valorem-energie.com)  
[www.valorem-energie.com](http://www.valorem-energie.com)

Lettre d'information

Mars 2017

Communes de Airaines et  
Quesnoy-sur-Airaines

Directeur de la publication,  
impressions :

Communication VALOREM